



Compte-rendu sommaire du Conseil Communautaire du 13 décembre 2016

Présents :

Mesdames Alexandra HAUZAY, Sarah IUNG, Agnès SOLT, Cécile PARENT, Catherine LECHEVALLIER, Martine PELTA, Myriam LETELLIER, Béatrice TURBATTE, Aurore BRUAND, Annick LE RENARD, Christine LEPAGE, Madame Patricia Fiant.

Messieurs Jean-Pierre BALAS, Loïc CAVELLE, Jean-Jacques FABRE, Gérard BONNAIRE, Claude YVER, Michel LAFONT, Laurent FORESTIER, Jacques LANDEMAINE, Sébastien DEBIEU, Eric GUEROULT, François TOUYON, Marc FONTAINE, Jean-Pierre DANIEL, André LEBOURGEOIS, Jacques VIRLOUVET, Patrice COLBERT, Gilbert MARESQ, Erick BLANDIN, Michel BOURGUIGNON, Didier LHERMITE ; Serge CALMELS

Pouvoir : Madame Géraldine BRIERE-SAUNIER a donné pouvoir à Madame Annick LE RENARD
Madame Alexandra HAUZAY a donné pouvoir à Monsieur Loïc CAVELLE

Excusé : Monsieur Wilfried KOPEC

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 – Election d'un secrétaire de séance

- Madame Aurore BRUAND est élue à l'unanimité.

1.2 – Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire des 12, 25 octobre et 15 novembre 2016

- Adoption, à l'unanimité du Procès-verbal du Conseil Communautaire du 12 octobre 2016.
- Adoption, à l'unanimité du Procès-verbal du Conseil Communautaire du 25 octobre 2016.
- Adoption, à l'unanimité du Procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 novembre 2016.

1.3 Compte rendu des décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire

- Le Conseil prend acte.

1.4 – Transfert des biens mobiliers au Syndicat Education Enfance Jeunesse

- Adoption, à l'unanimité, du transfert des biens mobiliers au Syndicat Education Enfance Jeunesse

2 INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

2.1– Choix de l'entreprise de travaux de réseau d'eau pluviale à l'école élémentaire de Bretteville l'Orgueilleuse

- Adoption, à l'unanimité, d'attribuer à l'entreprise JONES les travaux d'eau pluviale à l'école élémentaire de Bretteville l'Orgueilleuse pour un montant global et forfaitaire de 14 797.60 € HT, soit 17 757.12 € TTC.

2.2 – Intégration dans le domaine communautaire du lotissement « le Clos de l’Avenue » à Le Fresne Camilly

- Adoption, à l’unanimité, d’intégrer à compter du 1er janvier 2017, le lotissement « Le Clos de l’Avenue » à LE FRESNE CAMILLY composé de la rue du Clos de l’Avenue, de la rue du Vieux Château et de la rue Jacques Lanoë, d’une longueur totale de 660 mètres, soit une superficie totale de 4 657.50 m2 et de 460 m2 de trottoirs, dans le domaine communautaire.

2.3 – Intégration dans le domaine communautaire du lotissement « les Ecureuils – tranche 2 » à Cairon

- Adoption, à l’unanimité, d’intégrer à compter du 15 décembre 2016, l’éclairage public du lotissement « Les Ecureuils – tranche 2 » composé de 17 points lumineux à CAIRON, dans le domaine communautaire.

2.4 – Etude définitive des effacements de réseaux « Rue de Brouay » et « Rue du 7 juin » à Putot en Bessin

- Adoption, à l’unanimité, de valider l’étude définitive présentée par le SDEC Energie, dans le cadre de l’effacement de réseaux « Rue de Brouay » et « Rue du 7 juin » à PUTOT EN BESSIN.

3 ESPACE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

3.1 – Avis sur la modification n° 1 du PLU de St Manvieu Norrey

- Adoption, à l’unanimité, de donner avis favorable sur la modification n°1 du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de la commune de Saint Manvieu Norrey.

3.2 – Avis sur la modification n° 2 du PLU de Bretteville l’Orgueilleuse

- Adoption, à l’unanimité, de donner un avis favorable sur la modification n°2 du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de la commune de Bretteville l’Orgueilleuse.

3.3 – Convention relative aux travaux des communes sur le domaine public routier départemental : Aménagement d’un cheminement piétonnier à Putot en Bessin et Bretteville l’Orgueilleuse

- Adoption, à l’unanimité, de conclure avec le Conseil Départemental du Calvados, une convention relative aux travaux d’aménagement d’un cheminement piétonnier à Putot en Bessin et Bretteville l’Orgueilleuse, sur le domaine public routier départemental.

Mme TURBATTE clôt la séance à 19h45.

